

Image not found or type unknown



Diffamation, comment "réparer"

Par **unlisting**, le **08/03/2009 à 13:31**

Bonjour,rrnrnSous l'impulsion d'un moment de folie, j'ai diffamé, sur le moteur de recherche d'un site, une personne. Inutile de m'étendre sur ce qui m'a poussé à agir de la sorte même si cela est compréhensible, ma honte et mon immense désir de réparer sont seuls à être retenus. Depuis 2 mois je contacte le Webmaster du site concerné en le suppliant d'effacer une phrase diffamatoire. Ce webmaster agit très lentement et n'efface pas entièrement ce que j'ai écrit. Je n'ai pas écrit sur un blog ou autre , seulement dans la rubrique "recherche" de ce site. Je ne comprends pas comment et pourquoi ce que j'ai écrit reste définitivement sur Google. Notamment lorsqu'on y écrit seulement qu'un des mots de ma phrase. Je suis désespérée et je ne sais plus comment faire !rrnrnMes questions : Comment faire supprimer par le Webmaster du site tout le contenu de la phrase écrite ?rnrnQuelles sont les lois au sujet de la responsabilité d'un Webmaster ?rnrnQuel est le délai de prescription sur internet pour acte diffamatoire ? Je sais qu'il était question de rallonger le délai de prescription , la loi est-elle passée ?rrnrnMerci ! Merci! Merci de me répondre !